

Prix Binding pour la biodiversité

Mise au concours 2023

On recherche : développements exemplaires de sites

La fondation Sophie et Karl Binding décernera en 2023, pour la troisième fois, le prix Binding pour la biodiversité. Il récompense des prestations novatrices visant à promouvoir la diversité des milieux, des espèces et des ressources génétiques ainsi que leurs interactions. L'accent est mis sur le **milieu urbain**¹. Le prix est **désormais mis au concours par rapport à un thème annuel**. Le thème de 2023 sera le **développement de sites**. Le prix, doté d'un **montant total de 125 000 francs**, sera mis au concours dans deux catégories : grandes surfaces et surfaces moyennes.

Catégories et prix

- 1. Catégorie « Prix Binding pour la biodiversité »** - Prix : 100 000.- francs
Projets réalisés sur un site d'une surface supérieure à 7500 mètres carrés (correspondant à peu près à la superficie d'un terrain de football)
- 2. Catégorie « Prix Binding de reconnaissance pour la biodiversité »** pour petites surfaces - Prix : 25 000.- francs
Projets réalisés sur un site d'une surface d'environ 3000 à 7500 mètres carrés

Le terme de **site** désigne une surface limitée du milieu urbain,

- a) appartenant à une entreprise, une société immobilière, une copropriété, des investisseurs institutionnels ou à d'autres corporations,
- b) agencée selon un plan global.
- c) et présentant des espaces promouvant la biodiversité.

Quels projets peuvent être soumis ?

La fondation Sophie et Karl Binding recherche, pour l'attribution de leur prix pour la biodiversité, des **développements de site** novateurs,

- réalisés au cours des dix dernières années et achevés en grande partie avant la fin de 2022,
- concrétisés par des solutions novatrices, grâce à des approches inédites, en faveur de la sauvegarde et de la promotion de la biodiversité dans un développement de site,

¹ Concernant le prix Binding pour la biodiversité, le terme de milieu urbain est défini comme suit : les surfaces de projets entrant en ligne de compte doivent remplir une majorité des critères suivants :

- être situées à l'intérieur des zones bâties de la commune concernée, ou
- être des zones affectées aux utilisations suivantes : industrie et commerce, logement, services publics, utilisations mixtes, transports, détente et espaces verts, ces derniers à l'intérieur ou à proximité immédiate de zones bâties.

Ne sont pas affectés au milieu urbain les bâtiments agricoles, y compris espace extérieur et jardins hors de la zone bâtie, ainsi que les installations infrastructurelles telles que centrales, STEP, décharges, gravières etc.

- produisant une évolution positive en matière de qualité de vie, en plus d'une contribution à la promotion de la biodiversité.

Voir catalogue des critères sous « Quels critères sont notés ? »

Qui peut participer ?

Remarques générales

Sont recherchés les projets d'organisations, notamment de maîtres d'œuvre publics et privés (entreprises, promoteurs immobiliers, coopératives, fondations, communes ou services cantonaux).

Sont autorisés à déposer leur candidature les propriétaires fonciers, les donneurs d'ordre, les services responsables de projets, les entreprises et bureaux d'études, les autorités communales et cantonales, ainsi que les entreprises publiques et semi-privées.

Les projets déjà présentés lors de mises au concours antérieures peuvent être soumis une nouvelle fois. Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à contact@binding-stiftung.ch.

Thème de l'année 2023 : Développements de sites

Catégorie 1 (sites d'une surface supérieure à 7500 m²)

Développements de sites majeurs destinés au logement, au service ou au commerce, remplissant une fonction centrale ayant un impact sur la vie du centre ou du quartier. La promotion de la biodiversité doit être de grande qualité et revêtir une importance primordiale dans l'ensemble du projet. Le site remplit des fonctions de connexion écologiques et sociales pour le quartier, la commune ou la ville.

Catégorie 2 (sites d'une surface située entre 3000 m² et 7500 m²)

Développements de sites résidentiels ou entrepreneuriaux de petite taille, dotés d'un espace extérieur voué à la biodiversité, et susceptibles d'intégrer des utilisations mixtes. La promotion de la biodiversité doit être de grande qualité et revêtir une importance primordiale dans l'ensemble du projet.

Dans le cas de projets avoisinant une superficie totale de 7500 m², les candidats décideront eux-mêmes à quelle catégorie ils souhaitent être affectés. Les projets portant sur une surface inférieure à 3000 m² ne pourront pas participer au concours.

Comment participer ?

La date limite de soumission pour le prix Binding est fixée au **31 janvier 2023**. Les projets seront exclusivement soumis au moyen du formulaire en ligne sur le site www.preis-biodiversitaet.ch.

Quels critères sont notés ?

1. Le projet accroît la qualité écologique sur les surfaces existantes et crée de nouvelles surfaces pour la promotion de la biodiversité ou favorise leur interconnexion. La végétation se compose en majeure partie d'espèces indigènes et conformes au site. Dans l'idéal, la diversité naturelle acquise sera attestée par des listes d'espèces.
2. Au moins un tiers de la surface du site doit faire l'objet d'un aménagement proche de la nature. Non seulement les abords des bâtiments, y compris les endroits désimperméabilisés, mais aussi les toitures peuvent être pris en compte. Les verdissements de façade sont aussi bienvenus.
3. Le projet a favorisé des solutions novatrices et inédites pour la promotion de la biodiversité.
4. Le projet est évolutif ; autrement dit, les stratégies et les mesures qui en résultent peuvent être facilement transposées vers d'autres zones potentielles de promotion de la biodiversité, y compris en dehors du milieu urbain.
5. Le projet fait l'objet d'une planification crédible à long terme et aura un impact à moyen et à long terme – dans le meilleur des cas sur plus d'une génération.
6. Un entretien professionnel est garanti, lequel maintiendra ou améliorera encore les qualités écologiques du site.
7. Le projet bénéficie d'une large assise grâce à la coopération suprasectorielle des protagonistes des pouvoirs publics, de la société civile et de l'économie privée.
8. Le projet est convaincant de par ses qualités conceptuelles, notamment en raison d'approches stratégiques et opérationnelles, tels que de nouveaux processus susceptibles de favoriser une évolution durable.
9. La participation des personnes concernées est garantie. Les parties prenantes s'identifient au projet et les divers besoins par rapport à l'affectation d'une surface (détente, p. ex.) ont été intégrés de telle sorte qu'un consensus a été trouvé et que les besoins de l'être humain et de la nature ont été pris en considération.
10. Pour les grandes organisations : la promotion de la biodiversité est également soutenue et encouragée au niveau stratégique, et donc par les dirigeants et les décideurs.
11. Le projet a une vocation publique (autrement dit, il est accessible à titre public ou semi-public) et favorise des contacts avec la nature qui contribuent à la sensibilisation.
12. Le projet s'inscrit dans des objectifs supérieurs et favorise les synergies avec d'autres aspects de la durabilité tels que la santé, l'alimentation, l'énergie etc.
13. Les responsables peuvent montrer comment le projet existant se développera. Outre une contribution à la promotion de la biodiversité, il doit en résulter des changements positifs au niveau de la qualité de la vie.

Comment les projets sont-ils notés ?

La procédure de notation des projets est décrite sur le site <https://www.preis-biodiversitaet.ch/projekteingabe>.

Quelles sont les attentes et les obligations des lauréats ?

Le **Prix Binding pour la biodiversité** est doté de 100 000 francs, dont 90 000 sont destinés au développement du projet récompensé, à des mesures complémentaires en faveur de la biodiversité (nouveaux espaces concrets, nouvelle végétation etc.) et à la sensibilisation du grand public. 10 000 francs sont à la libre disposition de l'organisation lauréate à titre de reconnaissance.

Le **Prix Binding de reconnaissance pour la biodiversité** est doté de 25 000 francs, dont 20 000 sont destinés au développement du projet récompensé, à des mesures complémentaires en faveur de la biodiversité et à la sensibilisation du grand public. 5000 francs sont à la libre disposition de l'organisation lauréate.

La fondation présentera les projets récompensés dans les médias et en fera un portrait sous la forme d'un court-métrage. Les prix seront remis à l'occasion d'une cérémonie officielle. Les projets non récompensés seront rendus publics dans une collection de bons exemples sur le site www.missionb.ch/binding-preis.

Tout recours juridique est exclu.

www.preis-biodiversitaet.ch